

*Son Testa-
ment & ses
legs.*

Mr. le Comte de Toulouse en presence de Mr. le Duc d'Orléans, de Mademoiselle, de Mrs. les Princes de Dombes & Comte d'Eu, & du Maréchal de Noailles, de même que de Mr. Joly de Fleury, Procureur-Général & de Mr. Gilbert de Voisins, Avocat-Général, nommés Exécuteurs Testamentaires de ce Prince. Par ses dispositions Madame la Comtesse de Toulouse est déclarée Tutrice de Mr. le Duc de Penthièvre son Fils, & cette Princesse hérite de 80. mille livres de rentes indépendamment de son Douaire, qui est de 40. mille livres de rentes. Il fait présent à S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans d'un Diamant de prix: Il substitue la Terre de Penthièvre à Mrs. les Princes de Dombes & Comte d'Eu, legue dix mille livres à la Communauté de St. Valere, & continue à tous les Gentilshommes, Officiers & Domestiques les mêmes appointemens & pensions dont ils jouissoient, ce qui monte à 60. mille livres.

*Son enter-
rement.*

Mr. le Comte de Toulouse par son codicile avoit ordonné que son enterrement se fit comme celui d'un simple particulier; ce qui fut exécuté en conformité le 4. Decembre à quatre heures du soir, qu'on l'inhuma à Ramboüillet, sans cérémonie, personne n'ayant été prié, & la suite n'ayant pas été en manteaux.

*Ses Charges
conferées au
Duc de Pen-
thièvre.*

Le Roi a donné au Duc de Penthièvre, fils du feu Prince, la Charge de Grand Veneur de France, & Sa Majesté a nommé Mr. le Prince de Dombes pour en faire l'exercice pendant la minorité du Duc de Penthièvre. Ce Prince est aussi Grand Amiral de France & Gouverneur de Bretagne, dont il avoit déjà la survivance.

VIII. Au commencement de Novembre le Roi réunit à l'Archevêché de Tours l'Abbaye de Mar-moutiers dont Mr. le Comte de Clermont donna sa démission,